

# 22 SEPTEMBRE 2024 - DIMANCHE SANS VOITURE

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION

### *Attention !*

*Votre demande sera traitée si :*

- 1. Vous habitez la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.*
- 2. Vous êtes domicilié hors de la Région de Bruxelles-Capitale et devez vous rendre sur le territoire de la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.*



**Le nombre de dérogations étant limité, nous vous conseillons d'introduire votre demande dans les plus brefs délais et de l'adresser, à partir du 19/08/2024, à :**

Administration communale de Jette – Cabinet du Secrétaire communal – Chaussée de Wemmel 100, 1090 Jette – Tel. 02/423.12.11.

Vous pouvez envoyer vos formulaires par la poste ou par mail à l'adresse :

[dsv-alz@jette.brussels](mailto:dsv-alz@jette.brussels)

Si vous comptez déposer le formulaire personnellement, vous pouvez vous rendre à la Maison communale (adressez-vous à l'accueil) :

- Du 19 au 31 août du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
- Et du 1 au 22 septembre, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h à 18h30.

**La date limite de demande de dérogations est fixée au 18 septembre 2024 inclus.**



### **Attention !**

**Ne pas oublier de joindre à la demande :**

- **une copie de tout document permettant de préciser ou confirmer le motif de la demande de dérogation (tel que demandé dans le formulaire).**

### **Obligation légale :**

**Rappel : les documents ci-dessous doivent toujours se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :**

- *carte grise* (certificat d'immatriculation) ;
- *carte verte valable* (assurance du véhicule) ;
- le cas échéant, *certificat du contrôle technique*.

**Le conducteur doit apposer la dérogation sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule.**

- Pour tous renseignements par rapport au RGPD, veuillez consulter la page web <http://www.jette.irisnet.be/fr/pages-supp/rgpd>

**NOUS RAPPELONS QUE LE 22 SEPTEMBRE 2024, ENTRE 9H30 ET 19H00 :**

- 1. LA VITESSE DES VEHICULES AUTORISES A CIRCULER SERA LIMITEE A 30KM/H.**
- 2. LE CODE DE LA ROUTE RESTE D'APPLICATION.**
- 3. LA POLICE EFFECTUERA DES CONTROLES DANS LES 19 COMMUNES**

22 SEPTEMBRE 2024 "DIMANCHE SANS VOITURE"  
FORMULAIRE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE DEROGATION

Numéro d'identification :

**PRIERE DE REMPLIR LES CASES EN LETTRES MAJUSCULES**

**Identification**

Nom du conducteur : .....

Prénom du conducteur : .....

Plaque d'immatriculation du véhicule : .....

**Obligation légale :** les documents ci-dessous doivent **toujours** se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :

- carte grise (certificat d'immatriculation)
- carte verte valable (assurance du véhicule)
- le cas échéant, certificat du contrôle technique

Zone obligatoire

Rue/Av/Bd : .....N°/b : .....

C.P. : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Adresse de contact -  
Zone obligatoire

**Motif pour lequel vous avez impérativement besoin d'un véhicule entre 9h30 et 19 heures :**

Veillez cocher le motif qui correspond à votre cas. Sinon, veuillez indiquer la raison précise dans "autres".

- Personnel appelable en urgence (joindre une attestation de l'employeur) ;
- Professions nécessitant des déplacements multiples (dépannage, profession libérale médicale,...) (motiver le déplacement) ;
- Livraisons qui ne peuvent être effectuées un autre jour (médicaments, boulangerie, Horeca, ...) (motiver le déplacement) ;
- Marchands ambulants, brocanteurs, ... (motiver le déplacement) ;
- Travailleur dont les horaires sont incompatibles avec ceux des transports publics (début de service avant 7 heures et fin après 22 heures) (joindre une attestation de l'employeur) ;
- Retour ou départ de vacances nécessitant impérativement de se déplacer en voiture (joindre une copie du billet d'avion ou une preuve de réservation du voyage) ;
- Les transferts de l'hôtel vers l'aéroport ou de l'aéroport vers l'hôtel (copie de la réservation de l'hôtel ou du billet d'avion) ;
- Organisation d'événements dans le cadre du Dimanche sans voiture ou des Journées du Patrimoine, nécessitant l'utilisation d'une voiture (motiver le déplacement : type d'activités, type de matériel ou de personnes transportées...) ;
- Événement exceptionnel (mariage, enterrement, baptême,...) (joindre une copie du faire-part) ;
- Déplacements pour raisons médicales (joindre une copie du certificat médical) ;

Motif impérieux (si demandé) :

.....  
.....  
.....

Motifs - Zone obligatoire

**Itinéraire projeté**

Point de départ : code postal : ..... Point d'arrivée : code postal : .....

**Horaire prévu pour le(s) déplacement(s) :** spécifiez précisément les tranches horaires pour lesquelles vous demandez une dérogation.

Je souhaiterais obtenir une dérogation afin de pouvoir circuler :

de ..... à ....., et, de ..... à .....

Je certifie sur l'honneur que ma déclaration est sincère.

Date

Nom

Signature